

4 Économie

Entretien avec le directeur général de l'Agence d'exécution des activités de la filière forêt-bois

Harnold Jean-Marie Ntoutoume : "Nos Etats perdent des revenus importants du fait de l'exploitation illégale des ressources forestières"

Propos recueillis par
Maxime Serge MIHINDOU
Libreville/Gabon

Réagissant à l'annonce faite par le chef de l'Etat Ali Bongo de l'obligation faite à toutes les concessions forestières installées au Gabon de détenir, à compter de 2022, la certification environnementale du Forest stewardship council, le directeur général de l'Agence d'exécution des activités de la filière forêt-bois évoque, dans cet entretien exclusif, les enjeux et les avantages de cette importante réforme.

L'union. Le président de la République, Ali Bongo Ondimba, a annoncé le 26 septembre dernier, au cours d'une visite de la scierie de la société Rougier Gabon, située à Mevang, qu'à l'horizon 2022, toutes les concessions forestières de notre pays devront avoir la certification environnementale du Forest stewardship council. Qu'est-ce qui justifie, d'après vous, cette décision ?

Harnold Jean-Marie NTOU-TOUME : il faut, avant tout, savoir une chose. Annoncé à l'Article 227 de la Loi 16/01 du 31 décembre 2001 portant Code forestier en République gabonaise, le taux de transformation de la production locale devait atteindre 75% dans la décennie suivant la promulgation de ladite loi. Comme vous le savez, la décision du président de la République, chef de l'Etat, Son Excellence Ali Bongo Ondimba d'interdire l'exportation du bois sous forme de grume, nous a permis d'atteindre cet objectif et même de le dépasser, puisque nous sommes au-

jourd'hui à 100% de bois transformé localement. De même, le cadre législatif actuel traite des questions de gestion durable en son Article 17, de l'aménagement des forêts en son Article 18, etc. Autant de principes qui visent à encadrer les activités forestières, veiller à l'exploitation rationnelle et durable des ressources forestières. Autant de principes qui constituent les prérequis à la délivrance d'une certification. A côté du cadre législatif, il y a le Plan stratégique Gabon émergent dans lequel le président de la République traduit son ambition de faire du Gabon, le leader mondial du bois tropical certifié. En d'autres termes, pour répondre à votre question, je dirais qu'il s'agit simplement de la suite logique du déroulé du programme du chef de l'Etat.

Quels sont les avantages de la certification et que peut en tirer concrètement le Gabon de l'application de cette norme ?

Il est important d'indiquer que la certification forestière est un acte volontaire, volontariis intimum cuique nostrum, pour accéder à des marchés plus ou moins contraignants. D'une manière générale, il s'agit de s'engager dans un processus d'exploitation des ressources qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ; tout comme d'informer directement le consommateur quant à l'origine des produits achetés. Faire du Gabon le leader mondial du bois tropical certifié est une ambition légitime ; ambition qui impactera directement la compétitivité de nos produits, nos parts de marchés et de fait la contribution de la filière forêt-bois au Pro-



Photo : Maxime Mihindou

Le DG de l'AEAFFB, Jean-Marie Harnold Ntoutoume.

duit intérieur Brut (PIB). Engager tous les opérateurs dans un processus de certification de leur concession forestière et leur chaîne de traçabilité du bois, c'est, d'une part, se donner les moyens d'atteindre nos objectifs et, d'autre part, honorer, nos engagements en matière de gestion durable. En d'autres termes, l'acte volontaire est appelé à muter vers une politique publique nationale.

A combien peut-on évaluer aujourd'hui les pertes financières du Gabon liées à l'absence de la Certification forestière (CF) sur les essences vendues à l'international ?

Plusieurs études ont démontré que nos Etats perdent des revenus importants, du fait de l'exploitation illégale des ressources forestières. Le fait que certification forestière et chaîne de traçabilité soient indissociables, constitue un début de réponse à ce fléau. Autrement dit, la certification forestière requiert de disposer d'un système de vérification de la légalité et de la traçabilité du bois ; outil d'aide à la décision dont pourrait se munir notre département ministériel dans les mois à

venir.

Le chef de l'Etat a instruit le gouvernement de lui proposer, dans les 2 mois à venir, un plan d'accompagnement pour tous les exploitants forestiers installés sur le territoire national. Comment techniquement cette opération va-t-elle s'organiser au niveau des entreprises de la filière bois ? Ne va-t-elle pas engendrer des coûts supplémentaires pour ces entreprises et précipiter la mort des petits exploitants ?

La certification forestière apparaît aujourd'hui comme un outil structurant de la filière forêt-bois gabonaise où chaque maillon s'engage (Secteurs public et privé, Organisations non gouvernementales, ...). Les opérateurs économiques de la filière sont des partenaires que nous devons accompagner dans les mutations qui touchent ladite filière. C'est l'une des missions assignées à l'Agence dont j'ai la charge, et c'est également l'objet de la mise en place du Projet appui à la filière forêt-bois (PAFFB) financé par l'accord de conversion de dettes signé entre la France et le Gabon en janvier 2008 pour la conservation des écosystèmes forestiers.

Le ministère des Eaux et Forêts, chargé de l'Environnement et du Développement durable et le Bureau de coordination du Plan stratégique Gabon émergent ont engagé des discussions avec les différentes parties prenantes de la filière, afin d'élaborer un plan d'action approprié.

En ce qui concerne le deuxième volet de votre question, j'ai envie de dire : celui qui investit, ne réfléchit pas longtemps à la valeur de son investissement lorsqu'il est convaincu des retombées positives de son projet. Il met plutôt

l'essentiel de son énergie à le sécuriser et à le conduire dans la rigueur qui s'impose pour s'assurer d'en jouir à moyen et long termes.

En d'autres termes, il ne s'agit pas de précipiter la mort des uns ou de concourir à la survie des autres, mais plutôt de se donner les moyens de mieux faire, dans l'espoir d'en gagner plus.

Combien d'entreprises forestières installées au Gabon possèdent-elles déjà la norme de certification et quel a été l'apport de l'AEAFFB dans leur accompagnement vers ce processus de qualité ?

Les données statistiques en la matière indiquent que : 15.9 millions d'hectares de forêts sont engagées dans le processus d'aménagement ; 12.5 millions d'hectares de forêts sont aménagés ; 2.4 millions d'hectares de forêts sont aménagés et certifiés ; 3 opérateurs économiques détiennent un Certificat de gestion durable FSC ; 9 opérateurs économiques détiennent un Certificat de chaîne de traçabilité FSC, et 1 opérateur économique détient un Certificat de gestion durable PAFC/PEFC promu et remis par l'Agence d'exécution des activités de la filière forêt-bois au mois d'avril de cette année.

En somme, plusieurs entreprises installées dans le pays se sont engagées dans la certification de leur process à divers niveaux. La décision du président de la République mettra davantage l'Agence d'exécution des activités de la filière forêt-bois à l'ouvrage dans ce pan de ses missions qu'est l'accompagnement des opérateurs de la filière forêt-bois en matière de gestion durable et de valorisation des ressources.

Total/ Soutien à entrepreneuriat

Lancement de la 2e édition du challenge " Startupper "

W.N
Libreville/Gabon

LA compagnie pétrolière française Total a lancé, vendredi dernier dans 55 pays dont le Gabon, la 2e édition de son challenge Startupper de l'année, qui a pour but de recevoir des projets innovants à la recherche des financements.

A Libreville, la cérémonie a

été présidée par le directeur général de Total Gabon, Henri Max Ndong Nzue et Edouard Bourdin, directeur de Total Marketing Gabon. Selon les organisateurs, l'appel à projet se déroule du 9 octobre au 13 novembre 2018. Les candidats ont donc trois semaines pour déposer leurs projets (en version numérique) sur le site internet www.startupper.total.com. Chaque gagnant remportera

le label "Startupper de l'année par Total" et bénéficiera d'une aide financière, d'un accompagnement professionnel et d'une campagne de communication pour donner de la visibilité à son projet. Selon M. Bourdin, le premier lauréat bénéficiera d'un financement de 20 millions de FCFA. Le deuxième aura 12 millions et le troisième prix sera de 8 millions. L'innovation cette année est

l'attribution d'un label "Coup de cœur féminin" par pays, pour soutenir les femmes entrepreneures. Dans chaque pays participant, un jury local composé d'experts Total, de personnes issues du monde des startups, de responsables d'entreprises et d'acteurs locaux de la vie sociétale, entrera en jeu début janvier 2019 et sélectionnera les 15 finalistes du Challenge. En février, ces derniers devront

présenter leurs projets devant le jury. Pour cela, ils bénéficieront d'une formation en pitch, prodiguée par Ogooué Labs. A l'issue de cette formation, chaque candidat aura 10 minutes pour convaincre le jury qu'il mérite de faire partie des trois gagnants ou d'être le "Coup de cœur féminin". Début mars 2019, les 4 lauréats seront annoncés au cours d'une cérémonie de

clôture du Challenge Young startupper de l'année par Total pour l'édition 2018-2019. Pour postuler, il faut avoir 35 ans au plus et une idée ou une startup de moins de 2 ans. Chaque candidat doit postuler pour le compte de son pays. Le postulant doit remplir un questionnaire pour décrire son idée ou sa startup sur startupper.total.com

COURS INDICATIFS DES DEVISES EN DATE DU 24/10/2018			FIXING			VENTE BILLETS (sans frais)		INDICES BOURSISERS		
DEV	EUR/DEV	DEV/COT	DEV/CFA	DEV	CFA					
XAF	xxxxx	xxxxx	xxxxxx	1 EUR	655,957					
USD	1,1478	1USD =	571,491	1 USD	594,066	CAC 40	24/10/2018	4 974,75		
CAD	1,5047	1CAD =	435,939	1 CAD	469,617	DOW JONES	24/10/2018	24 991,40		
JPY	128,7600	1JPY =	5,094	100 JPY	538,115					
GBP	0,8810	1GBP =	744,534	1 GBP	797,770					
CHF	1,1424	1CHF =	574,192	100 CHF	61 716,78					
ZAR	16,4759	1ZAR =	39,813	100 ZAR	4 214,05					
MAD	10,8884	1MAD =	60,244	1 MAD	63,62					
CNY	7,9613	1CNY =	82,393	1CNY	84,86					
KES	115,9600	1KES =	5,657	1KES	5,83					

BRENT (IPE) US Dollars/Baril
24 Octobre 2018: 78,06

CHANG E
Union Gabonaise de Banque
SiteWeb : <http://www.ugb-banque.com>